

Communiqué de presse

Le Canton recommande la prudence et soutient les communes face aux proliférations de cyanobactéries

A l'approche de l'été, des proliférations de cyanobactéries pourraient se développer dans les lacs et les rivières. Le Canton recommande donc d'adopter des mesures de précaution pour garantir la sécurité de la population ainsi que des animaux de compagnie. A cet effet, il met à disposition des communes des affiches et un guide pour les accompagner dans leurs actions de sensibilisation.

Avec l'arrivée des températures estivales et la multiplication des activités récréatives dans les plans d'eau et au bord des lacs, la population a davantage de risques d'être exposée à des cyanobactéries. Même si des proliférations nuisibles pour les animaux et les humains sont relativement rares, le Canton invite chacune et chacun à rester vigilant.

En cas d'ingestion, des toxines produites par certaines espèces de cyanobactéries peuvent entraîner la mort d'animaux de compagnie, comme les chiens. Chez l'être humain, les effets s'apparentent à des symptômes gastro-intestinaux (maux de ventre, diarrhée, vomissements), voire des états grippaux (fièvre, maux tête et de gorge, douleurs articulaires). En cas de contact, ces toxines peuvent en outre provoquer des irritations de la peau et des muqueuses. Si la plupart du temps les effets sont bénins, les jeunes enfants sont davantage concernés car ils sont plus particulièrement exposés durant la baignade.

Les proliférations de cyanobactéries apparaissent souvent en quelques jours et disparaissent aussi vite. Elles prennent la forme de traînées ou de tapis spongieux et gluants qui flottent à la surface de l'eau. Des dépôts peuvent aussi se former sur la berge. Ces formations peuvent par ailleurs dégager des odeurs désagréables.

L'identification de ces micro-organismes et l'évaluation de leur dangerosité étant difficiles à évaluer en temps réel sur toutes les plages du canton, la prudence doit ainsi prévaloir en cas d'apparition de ce phénomène naturel.

Conseils pour profiter des plans d'eau en toute sécurité

Afin de pratiquer des activités récréatives en contact avec l'eau et profiter des plages en toute sécurité, le Canton émet une série de recommandations :

- Eviter que les jeunes enfants boivent l'eau du lac et qu'ils portent à leur bouche des galets trouvés sur les plages ;
- Se doucher après la baignade et se sécher soigneusement.

Si une couche colorée (vert-turquoise, rougeâtre, brun-jaune) et trouble (le fond de l'eau n'est pas visible à faible profondeur) apparaît à la surface de l'eau ou en présence d'amas spongieux flottants, signes de prolifération de cyanobactéries :

- Eviter la baignade et les activités en contact avec l'eau ;
- En cas de symptômes après un contact suspect, contacter son médecin traitant ou la Centrale téléphonique des médecins de garde (0848 133 133) ;
- Ne pas laisser les animaux se baigner ou s'abreuver. En cas de suspicion d'intoxication (dont les symptômes chez le chien sont la diarrhée, les vomissements, les tremblements ou la difficulté respiratoire), emmener sans délai l'animal chez un vétérinaire.



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Matériel mis à disposition des communes

Pour soutenir les communes dans leurs actions de sensibilisation auprès de la population, le Canton met à leur disposition des affiches d'information à apposer dans les espaces publics, ainsi qu'une fiche explicative. La fiche précise aux communes les actions à entreprendre en cas d'identification de prolifération de cyanobactéries. Ces outils sont téléchargeables en ligne sur www.vd.ch/cyanobacteries.

Informations complémentaires disponibles sur www.vd.ch/cyanobacteries.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 juin 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT:

DJES, Florence Dapples, cheffe de la division Protection des eaux, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 55